

République Française

Département de l'Ain

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

Absents : 3

Exclus : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de RIGNIEUX LE FRANC**

L'an deux mil vingt-deux, le 1er du mois d'août à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit de la loi à la Mairie, sous la présidence de M. PAIN Pascal, Maire.

Date de convocation : 26 juillet 2022

Date d'affichage : 26 juillet 2022

Présents : Mrs PAIN Pascal, BOILEAU Pierre, THOMAZET Fabien, THIEVON Yves, CHOMEL Lionel, HOWSE Willy, Mmes MARTEL Anne, MARCELIN Valérie, RIGOLLET Maryse, KLEIN Aurélie, BRICAUD Maryline,

Absents Excusés : Mrs BERNARD Xavier, ROSSI Jean-Yves, Mme BOBAND Céline,

Secrétaire de séance : M. THOMAZET Fabien,

OBJET : Opération immobilière « Le champ Fleuri - Phase 2 » Demande de garantie d'emprunt sollicitée par Alliade Habitat

La société Alliade Habitat sollicite la commune de Rignieux-le-Franc en vue d'obtenir un accord de principe pour garantir leurs emprunts à hauteur de 50 % dans le cadre du financement de 11 logements sociaux de l'opération immobilière « Le champ fleuri – Phase 2 ».

La part restante sera garantie par le Département de l'Ain.

Cette garantie porterait sur le remboursement de 10 emprunts d'un montant total de 1 739 475 € soit 869 737.50 € par garant dont le détail est annexé à la présente délibération.

Il est rappelé que l'opération comprend 11 logements locatifs sociaux : 7 Plus 2 Plai et 2 Pls.

En contrepartie, la commune disposerait d'un droit de réservation prioritaire d'un logement pour l'opération « Le champ fleuri – Phase 2 ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 1 voix contre, 1 abstention et 9 voix pour :

- **CONSENT** à garantir les emprunts contractés par Alliade Habitat à hauteur de 50 % en contrepartie d'un droit de réservation d'un logement locatif social ;
- **AUTORISE** en conséquence Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la télétransmission en
Préfecture le **2 août 2022**
Accusé réception n° **001-210103255**
20220801- delib2022-41-DE
Du **2 août 2022**
RIGNIEUX-LE-FRANC
Le **2 août 2022**
Le Maire



RIGNIEUX LE FRANC, le 1^{er} août 2022

Ont signés les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Maire

Pascal PAIN



Publication le : 3 août 2022

ANNEXE DELIBERATION N°2022-41 Opération immobilière "le Champ fleuri - Phase 2 - demande de garantie d'emprunt sollicitée par Alliad Habitat

HP 4770 Rignieux Le Franc - Le Bataillard - VEFA - 7 Plus, 2 Plai et 2 Pls

PRIX DE REVIENT			DUREE	FINANCEMENT	
7 LOGEMENTS PLUS	TTC	*	40	Prêt CDC	816 499,00
Charge foncière	1 337 657,00	*	50	Prêt CDC foncier	261 047,00
Honoraires	21 440,00	*	40	Prêt CDC Phb	35 000,00
				Total prêts à garantir	1 112 546,00
				Prêt Action Logement	24 000,00
				Fonds propres	187 551,00
				Subvention CC Plaine de l'Ain	14 000,00
				Subvention Département	21 000,00
	1 359 097,00				1 359 097,00

PLUS

GARANTIE MAIRIE DE RIGNIEUX-LE-FRANC	GARANTIE DPT DE L'AIN
408 249,50	408 249,50
130 523,50	130 523,50
17 500,00	17 500,00
556 273,00	556 273,00

PRIX DE REVIENT			DUREE	FINANCEMENT	
2 LOGEMENTS PLAI	TTC	*	40	Prêt CDC	216 142,00
Charge foncière	366 553,00	*	50	Prêt CDC foncier	74 585,00
Honoraires	6 125,00	*	40	Prêt CDC Phb	10 000,00
				Total prêts à garantir	300 727,00
				Fonds propres	37 951,00
				Subventions Etat	12 000,00
				Subvention CC Plaine de l'Ain	8 000,00
				Subvention Département	14 000,00
	372 678,00				372 678,00

PLAI

GARANTIE MAIRIE DE RIGNIEUX-LE-FRANC	GARANTIE DPT DE L'AIN
108 071,00	108 071,00
37 292,50	37 292,50
5 000,00	5 000,00
150 363,50	150 363,50

PRIX DE REVIENT			DUREE	FINANCEMENT	
2 LOGEMENTS PLS	TTC	*	40	Prêt CDC	138 987,00
Charge foncière	382 188,00	*	50	Prêt CDC foncier	74 585,00
Honoraires	6 125,00	*	40	Prêt CDC Phb	10 000,00
		*	40	Prêt CDC complémentaire	102 630,00
				Total prêts à garantir	326 202,00
				Prêt Action Logement	12 000,00
				Fonds propres	50 111,00
	388 313,00				388 313,00

PLS

GARANTIE MAIRIE DE RIGNIEUX-LE-FRANC	GARANTIE DPT DE L'AIN
69 493,50	69 493,50
37 292,50	37 292,50
5 000,00	5 000,00
51 315,00	51 315,00
163 101,00	163 101,00

* Prêts pour lesquels la garantie est sollicitée